

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard et Isabelle Beaurivage, messieurs les conseillers François Potvin et Denis Bourgault.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Marie-Lou Darveau.

2022-288

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2022-289

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée du 5 décembre 2022, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de novembre 2022
8. Adoption du règlement 590-2022 - Taxation 2023
9. Adoption second projet de règlement 588-2022, modifiant le règlement de zonage 424-2011
10. Nomination de la rue Brassard
11. Officialisation d'embauche au poste de Responsable du service à la clientèle et de l'hébergement du Site touristique Chute à l'Ours
12. Correspondance
13. Rapport des élus
14. Questions du public
15. Varia
 - a) Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins
 - b) Motion de félicitations - Orchestre à vent
16. Prochaine assemblée publique le 16 janvier 2023
17. Levée de l'assemblée

2022-290

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

2022-291

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 5 DÉCEMBRE 2022, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire et

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

extraordinaire du 5 décembre 2022, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beurivage,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, les procès-verbaux des séances du 5 décembre 2022, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-292

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

2022-293

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Centre de ressources pour hommes Optimum	
Campagne de financement sociale 2022-2023 (don)	100 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Cégep de St-Félicien (Expo-Sciences).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-294

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
NOVEMBRE 2022 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de novembre 2022 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de novembre 2022 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de novembre 2022, pour un montant de 682 773.82 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 11-2022

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2022-295

ADOPTION DU RÈGLEMENT 590-2022 -
TAXATION 2023 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 590-2022 concernant la fixation de taux variés de taxes foncières, des tarifs pour services municipaux, des taux pour location des terrains des maisons mobiles et des conditions de perception pour l'exercice financier 2023.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-296

ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
588-2022, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 424-2011 :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a tenu l'assemblée de consultation publique un peu plus tôt, pour le projet de règlement 588-2022 modifiant le règlement de zonage 424-2011 et ses amendements afin d'autoriser les usages de la classe d'usages "Sd: Service communautaire local" dans la zone C03;

CONSIDÉRANT que ce second projet de règlement contient des dispositions qui pourront faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (c. E-2.2);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil municipal de Normandin adopte le second projet de modification 588-2022 afin de mettre à jour certaines dispositions.
- b) Que le texte de ce second projet de modification 588-2022 fasse partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-297

NOMINATION DE LA RUE MARIE-BRASSARD :

CONSIDÉRANT le nouveau développement résidentiel dans le secteur de la rue Hélène;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif en loisirs, sports et culture ont fait la proposition de nommer la nouvelle rue "carré Marie-Brassard", en l'honneur de Madame Marie Brassard née à Normandin en 1951 et s'étant illustrée en tant que journaliste à la télévision communautaire d'abord, puis dans différents médias régionaux par la suite;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beaurivage,

- a) Que le conseil municipal de Normandin accepte la nomination de la nouvelle rue du développement résidentiel du secteur de la rue Hélène, formant un carré à l'intérieur des rues Hélène, Dr.-Poisson et Roy, et le nomme ainsi: carré Marie-Brassard.
- b) Que la résolution de nomination du carré Marie-Brassard soit transmise à la Commission de toponymie du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-298

OFFICIALIZATION D'EMBAUCHE AU POSTE DE
RESPONSABLE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE ET
DE L'HÉBERGEMENT DU SITE TOURISTIQUE
CHUTE À L'OURS :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de responsable du service à la clientèle et de l'hébergement du Site touristique Chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT que la candidature de Madame Noémie Grenier répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Madame Noémie Grenier au poste de responsable du service à la clientèle et de l'hébergement du Site touristique Chute à l'Ours, le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-299

CORRESPONDANCE :

Aucune.

2022-300

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

2022-301

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

2022-302

DEMANDE ET GESTION DU COMPTE DE
CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour de notre dossier;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beaurivage,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

- a) Que la Ville de Normandin délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins ("les Cartes"), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec ("la Fédération").
- b) Que la Ville de Normandin soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables.
- c) Que la Ville de Normandin s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités.
- d) Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes.
- e) Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant.

Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte):

Titre ou poste	Nom	Date de naissance
Directeur des finances	Robin Tremblay	1971-08-13
Technicienne comptable	Vicky Fortin	1982-02-01

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-303

MOTION DE FÉLICITATIONS - ORCHESTRE À VENT :

Monsieur le conseiller François Potvin, propose motion de félicitations à M. Olivier Fontaine, chef d'orchestre de l'orchestre à vent de Normandin pour la production du concert de Noël et de son rayonnement.

2022-304

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 16
JANVIER 2023 :

2022-305

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 50.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière

Jean Morency, maire